

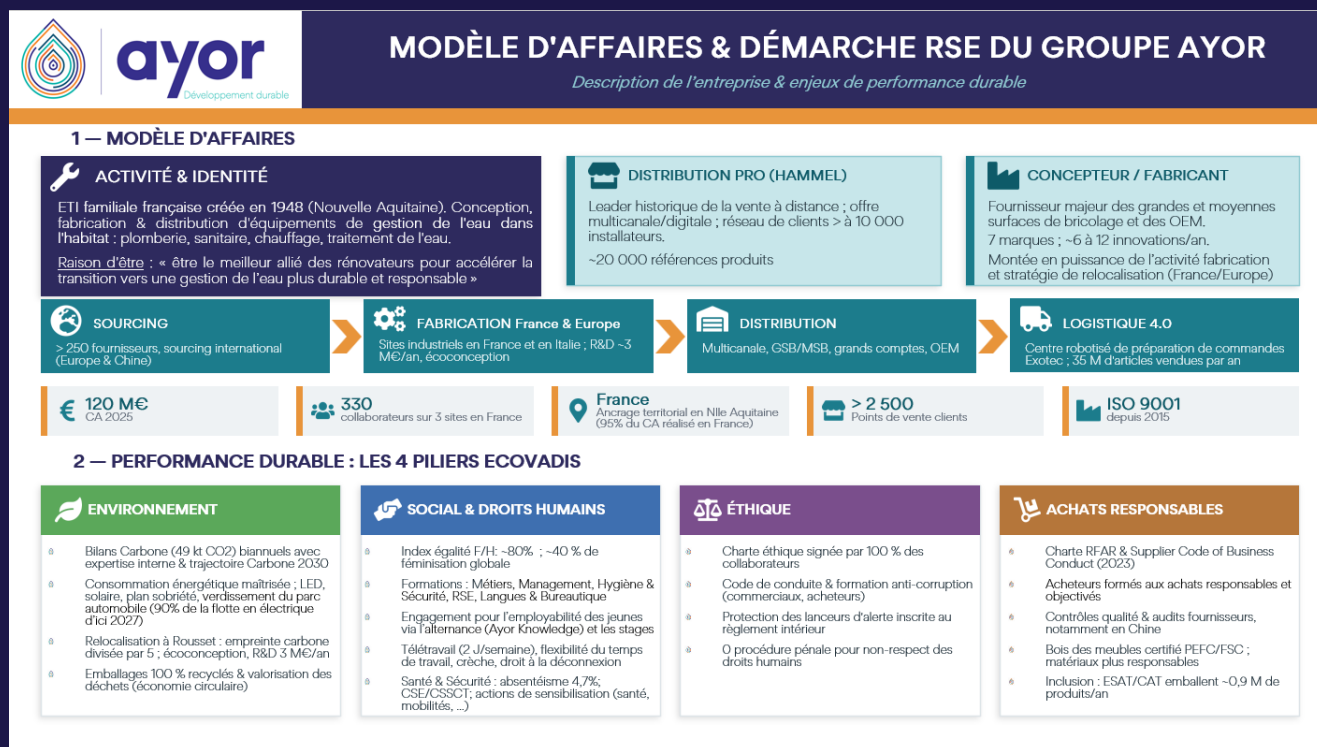


Rapport de durabilité 2025

Groupe AYOR

Conforme au module de la norme VSME

1. Présentation de l'entreprise



Modèle d'affaires & démarche RSE du Groupe AYOR - vue d'ensemble.

1.1 Notre raison d'être

Le Groupe AYOR a pour mission de concevoir, sourcer et distribuer des solutions fiables et durables pour l'eau dans l'habitat, au service du confort, de la qualité d'usage et de la performance des installations sanitaires et de plomberie.

Sa raison d'être : « être le meilleur allié des rénovateurs pour accélérer la transition vers une gestion de l'eau plus durable et responsable ».

Acteur du commerce de gros dans l'univers de la plomberie, de la salle de bain et des solutions hydriques, le Groupe adresse principalement des marchés B2B, à travers des réseaux de distribution spécialisés, des négoce professionnels et des partenaires intervenant auprès des installateurs, artisans et acteurs de la rénovation ou de la construction.

Par son ancrage en Dordogne et son histoire familiale, il entend concilier performance économique, responsabilité sociale, contribution locale et transition environnementale progressive.

1.2 Notre vision de la durabilité

La vision de durabilité du Groupe AYOR consiste à inscrire progressivement la RSE au cœur de son modèle d'affaires, en conciliant performance économique, responsabilité sociale, transition environnementale et ancrage territorial. Dans l'univers de l'eau dans l'habitat, la durabilité ne se limite pas à réduire les impacts : elle implique de concevoir, sourcer et distribuer des solutions plus fiables, réparables et sobres en ressources.

À travers cette démarche, le Groupe souhaite passer d'une **logique de conformité à une logique de progrès** structuré, mesurable et partagé.

1.3 Nos valeurs

Le Groupe place au cœur de son développement la **proximité, la qualité, l'engagement client, l'innovation durable et la responsabilité**, tout en préservant un ancrage fort en Dordogne et une attention particulière portée aux femmes et aux hommes qui contribuent à la performance collective.

1.4 Nos certifications & partenariats

- **EcoVadis** - Maturité RSE sur quatre piliers : Environnement, Social et Droits humains, Éthique et Achats responsables.
- **ISO 9001** - Management de la qualité, maîtrise des processus et satisfaction client.
- **PEFC / FSC** - Origine responsable des matières forestières (meubles de salle de bain).
- **Parcours ARES** (ADEME) - Structuration des pratiques d'achats responsables.

2. Notre gouvernance RSE

2.1 Périmètre de la démarche RSE

Le présent Rapport couvre les activités, sites et entités françaises du Groupe AYOR intégrés au périmètre RSE retenu pour l'exercice 2025. Il est mis à jour annuellement et publié bisannuellement. Les entités couvertes sont les suivantes :

Filiale	Ville	Code postal	Pays
AYOR SUPPORT	MARSAC SUR L'ISLE	24430	France
AYOR WATER AND HEATING SOLUTIONS	PERIGUEUX	24052	France
AYOR SUPPLY CHAIN	MARSAC SUR L'ISLE	24430	France
SNDIF	MARSAC SUR L'ISLE	24430	France
HAMMEL	MARSAC SUR L'ISLE	24430	France
Ayor BATHROOM	ROULLET SAINT ESTEPHE	16440	France
AYOR WATER CARE	ROUSSET	13790	France

2.2 Référentiels retenus

Le rapport est mis en conformité avec le **module (B) Comprehensive de la VSME** (EFRAG) et s'appuie sur les **ODD** des Nations Unies, la norme **ISO 26000**, le **GHG Protocol** et la méthode **Bilan Carbone®** pour le climat, l'**ISO 20400** et le référentiel **RFAR** pour les achats responsables, ainsi que la loi Sapin II et les recommandations de l'AFA pour l'éthique des affaires.

2.3 Pilotage de la démarche RSE

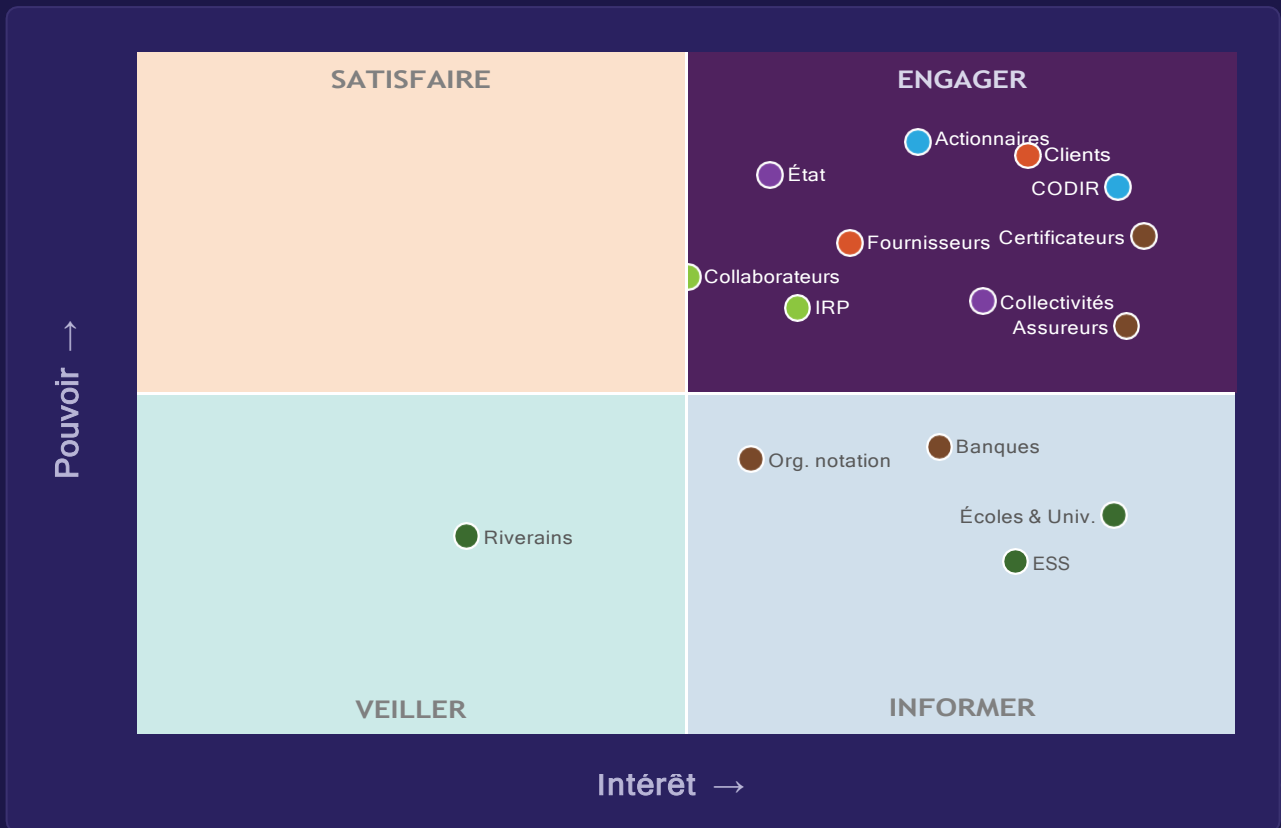
La démarche est pilotée de manière transversale : orientations définies par la Direction Générale et le Comité de Direction, pilotage opérationnel assuré par un **COPIL RSE**, déclinaison par des chefs de projet et référents métiers (achats, RH, qualité, finance, logistique, commerce, environnement, communication).

3. Analyse de double-matérialité

3.1 Méthodologie

Le Groupe a réalisé une analyse de double matérialité afin d'identifier les enjeux RSE les plus significatifs, évalués selon deux dimensions : leur **impact** sur l'environnement, les collaborateurs, les clients, les fournisseurs et le territoire, et leur **influence potentielle** sur la performance, la continuité d'activité, l'attractivité, la réputation et l'accès aux marchés. La cartographie des parties prenantes ci-dessous a permis de pondérer leurs attentes selon leur pouvoir et leur intérêt.

MATRICE POUVOIR-INTÉRÊT DES PARTIES PRENANTES

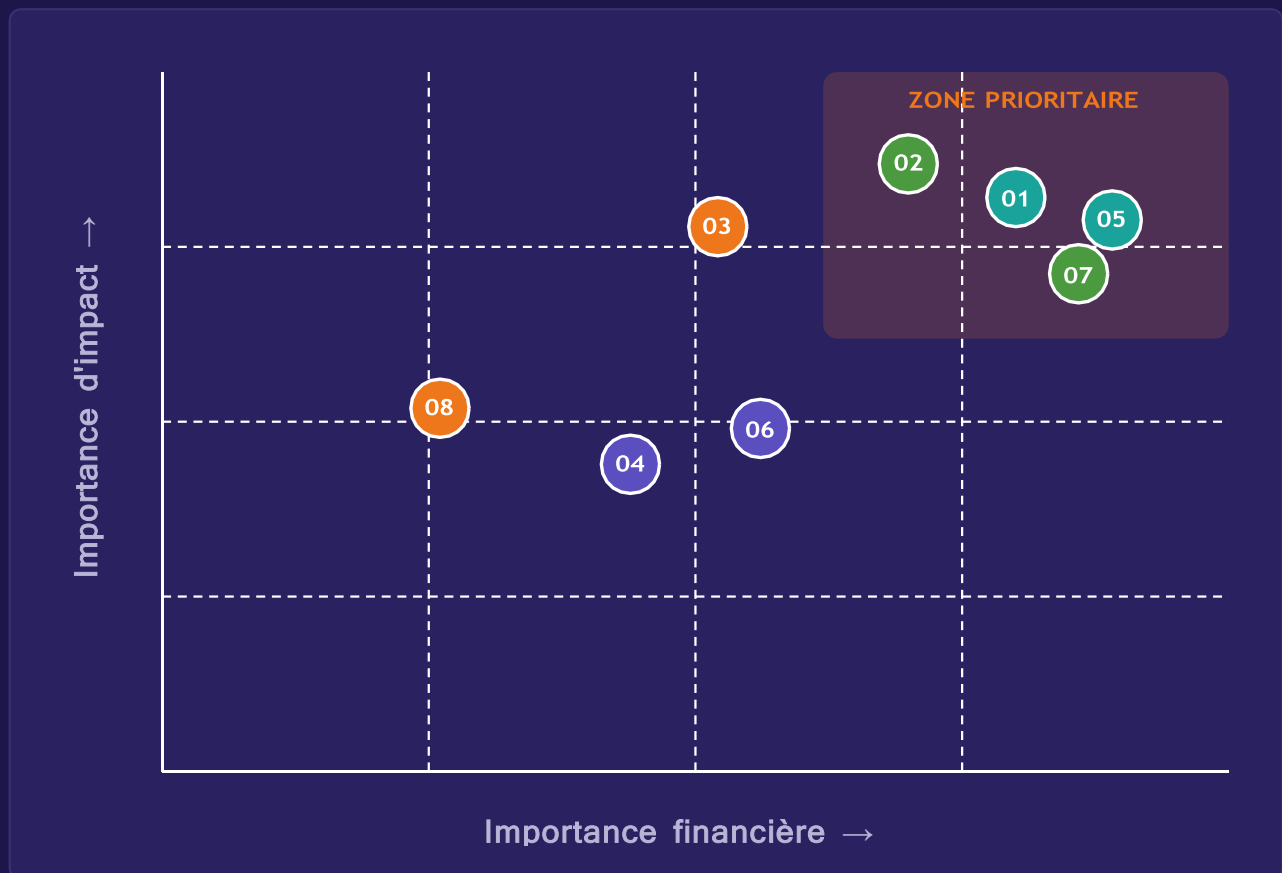


3.2 Synthèse de l'analyse de double-matérialité

L'analyse fait ressortir **huit enjeux matériels prioritaires**, positionnés sur la matrice de double matérialité selon leur importance d'impact et leur importance financière, puis déclinés en Impacts, Risques et Opportunités (IRO) et pondérés par la probabilité d'occurrence pour établir leur criticité.

MATRICE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ (CSRD / ESRS)

- | | |
|--|--|
| 01 Cycle de l'eau & produits durables
ODD 6-9-12 | 02 Climat & sobriété énergétique
ODD 7-13 |
| 03 Capital humain & inclusion
ODD 3-4-5-10 | 04 Éthique & chaîne de valeur responsable
ODD 8-11-16 |
| 05 Performance logistique & qualité de service
ODD 9-12 | 06 Transformation digitale, données, IA & cybersécurité
ODD 9-16 |
| 07 Souveraineté industrielle & relocalisation
ODD 8-9-12 | 08 Ancrage territorial & filière
ODD 4-8-11 |



COTATION PONDÉRÉE PAR LA PROBABILITÉ D'OCCURRENCE (CRITICITÉ DU RISQUE)

N°	Enjeu matériel	Famille	ODD	Cot. impact	Cot. fin.	Probabilité	Criticité
01	Cycle de l'eau & produits durables	Environnement	6·9·12	3	3	Élevée	27
02	Climat & sobriété énergétique	Environnement	7·13	3	3	Moyenne	18
03	Capital humain & inclusion	Social	3·4·5·10	3	2	Élevée	18
05	Performance logistique & qualité de service	Performance	9·12	3	3	Moyenne	18
07	Souveraineté industrielle & relocalisation	Performance	8·9·12	3	3	Moyenne	18
06	Transformation digitale, données, IA & cybersécurité	Performance	9·16	2	2	Élevée	12
04	Éthique & chaîne de valeur responsable	Gouvernance	8·11·16	2	2	Moyenne	8
08	Ancrage territorial & filière	Social	4·8·11	2	1	Moyenne	4

Tableau IRO par enjeu matériel

01 Cycle de l'eau & produits durables

ODD 6·9·12 Impact : Fort - Financier : Fort

Impact	Risque	Opportunité
• Produits préservant la ressource en eau : robinetterie C3, aérateurs, adoucisseurs, filtration & anti-pollution • Réparabilité de la quasi-totalité des produits vendus	• Dépendance au sourcing (laiton, Chine) • Durcissement réglementaire (directive eau), exigences des labels clients	• Éco-conception différenciante • > 90 % des produits notés A/B (Home Index Leroy Merlin) • Fort investissement R&D et apport de l'IA

02 Climat & sobriété énergétique

ODD 7·13 Impact : Fort - Financier : Fort

Impact	Risque	Opportunité
• Empreinte carbone modérée vs taille : c. 50 ktCO₂ eq (53 % intrants amont) • Relocalisation de 20 % de la production en France (impact carbone du collecteur ±5)	• Atteindre la trajectoire carbone 2030 dans un marché volatil : coût de l'énergie & des matières, scope 3 amont difficile à maîtriser	• Baisse de la consommation : entrepôt 4.0 (déstratification + photovoltaïque), usines européennes • Électrification de la flotte (83 véh.) : 50 % en 2026, 100 % en 2027

03 Capital humain & inclusion

ODD 3-4-5-10 Impact : Fort - Financier : Moyen

Impact	Risque	Opportunité
- Absentéisme, attractivité, fidélisation - Égalité et inclusion	- Tension de recrutement (Marsac, Angoulême, Rousset) - Besoin de compétences digital / IA / R&D - Dépendance à quelques talents clés	- Marque employeur (AYOR Knowledge) - Redistribution (intéressement & participation) - Égalité F/H : 78 % ; initiatives handicap et écoles

04 Éthique & chaîne de valeur responsable

ODD 8-11-16 Impact : Moyen - Financier : Moyen

Impact	Risque	Opportunité
Entreprise peu présente dans les zones à risque de corruption élevé	- Corruption liée au sourcing international - Non-conformité de certains fournisseurs (objectif 100 % de stratégies signataires)	- Code de conduite et charte achats responsables en place - Ancrage européen (> 15 M€ d'achats) - Gouvernance RSE structurée

05 Performance logistique & qualité de service

ODD 9-12 Impact : Fort - Financier : Fort

Impact	Risque	Opportunité
- Performance de l'entreprise - Qualité perçue et taux de recommandation - Erreurs de livraison et taux de réclamation	- Forte intensité capitalistique : 12 M€ en 2 ans (chaîne robotisée Exotec, Marsac) - Dépendance à un prestataire tech unique	Chaîne 4.0 robotisée (Exotec, 37 robots Skypod®) : pénibilité réduite, productivité et conformité > 95 % → ~500 k€/an d'économies

06 Transformation digitale, données, IA & cybersécurité

ODD 9-16 Impact : Moyen - Financier : Moyen

Impact	Risque	Opportunité
~50 % des commandes réalisées en ligne - Impact croissant de l'IA et du cyber sur la performance - Dématérialisation (papier)	- Exposition cyber croissante (phishing, ransomware) - Dépendance au SI, protection des données	- Croissance digitale (Hammel.fr, plomberiepro.com) - Programme cyber Metacompliance (100 % formés, 5 campagnes/an) - Dématérialisation (facturation, WMS, devis, catalogues)

07 Souveraineté industrielle & relocalisation

ODD 8-9-12 Impact : **Fort** - Financier : **Fort**

Impact	Risque	Opportunité
Impact carbone positif de la relocalisation en Europe (transport, énergie de production)	- Perte de compétitivité face aux sourcing bas-coûts - Montée en charge industrielle à financer - Matières premières & savoir-faire à sécuriser	- Relocalisation France (Rousset) et Italie : +15 M€ de CA en 2 ans - Plateforme de savoir-faire industriels européens, résilience du sourcing

08 Ancrage territorial & filière

ODD 4-8-11 Impact : **Moyen** - Financier : **Faible**

Impact	Risque	Opportunité
- Emploi en Dordogne, Charente, Bouches-du-Rhône : 75 ans d'ancrage - Alternance (AYOR Knowledge), reconversion (École Gustave), insertion (missions locales, Ecoduo)	- Attractivité des métiers de la filière - Fidélisation des compétences en région - Dépendance au tissu local de formation	- Co-fondateur du Club ETI Nouvelle-Aquitaine (>100 ETI) - Marque employeur reconnue - Visibilité auprès des parties prenantes publiques

4. Environnement

4.1 Énergie & atténuation du changement climatique

Face à l'urgence climatique, le Groupe AYOR s'engage dans la décarbonation de ses activités : réduction des émissions de GES sur l'ensemble de la chaîne de valeur, efficacité énergétique des infrastructures et sobriété à tous les niveaux.

NOS OBJECTIFS

- Convertir 50% de notre flotte de véhicules à l'électrique d'ici 2027 et 100% d'ici 2029.
- Atteindre 40% d'énergie renouvelable (mix ENR et énergie décarbonée) dans notre contrat d'électricité d'ici 2030 et déployer des panneaux photovoltaïques sur la plateforme 4.0.
- Equiper 100% des bâtiments en LED d'ici fin 2029.
- Installation d'une quinzaine de déstratificateurs d'air dans chaque entrepôt logistique compatible d'ici à fin 2027.

Nos actions

- Deux bilans carbone en 2023 et 2025 (second calculé en autonomie par une équipe pluridisciplinaire).
- Projet ACTE (Accompagnement au Changement en faveur des Transitions Environnementales) avec l'Association des Enfants du Pays de Beleyrne : Un projet pour ramener la biodiversité dans les espaces verts de nos sites.

- Fresque du Climat (47 participants en 2022, 45 collaborateurs formés fin 2023).
- Verdissement du parc automobile ; six bornes de recharge au siège dès 2022.
- Plateforme logistique 4.0 (photovoltaïque) ; LED sur l'ensemble des sites depuis 2022.
- Plan de sobriété énergétique hiver 2023 : - **35 %** de consommation hivernale.
- Télétravail (51 % des collaborateurs) et transporteurs engagés dans la décarbonation.

Indicateurs - Énergie & climat

Indicateur clé de performance	Unité	2023	2024	2025
Consommation gaz	MWh	861,799	878,094	640,463
Consommation électrique	MWh	867,859	1 114,580	1 159,702
Consommation totale d'énergie	MWh	2415,72	2605,03	2604,19
Consommation d'électricité issue du réseau - non renouvelable	MWh	867, 859	1 114,580	1 159,702
Réalisation du décret tertiaire	Nb	1	0	1
Total de la consommation de combustibles	MWh	1 547, 86	1 490,45	1 444,49
Émissions de GES Scope 1	tCO2eq	906	n.d.	824
Émissions de GES Scope 2	tCO2eq	35,45	n.d.	25
Émissions de GES Scope 3	tCO2eq	49 428,55	n.d.	48 473
Émissions de GES Scope 3 amont	tCO2eq	42 248,06	n.d.	35 538
Émissions de GES Scope 3 aval	tCO2eq	7 180	n.d.	12 935
Total des émissions des Scopes 1,2, et 3	tCO2eq	50 370	n.d.	49 322
Intensité carbone Scopes 1 et 2	tCO2eq/M€ CA	7	n.d.	7,4
Intensité carbone Scopes 1, 2 et 3	tCO2eq/M€ CA	375,9	n.d.	428,9

Précisions méthodologiques et périmètre environnemental

Afin de garantir la transparence de notre démarche de durabilité (norme VSME), le Groupe AYOR apporte les précisions suivantes concernant le périmètre de ses indicateurs environnementaux :

1. Évolution de la comptabilité carbone (2023 - 2025)

L'augmentation apparente de nos émissions (notamment sur le Scope 1) et de notre intensité carbone entre 2023 et 2025 ne reflète pas une baisse de nos performances de sobriété, mais une amélioration de notre méthodologie de calcul.

- En 2023 : Le premier bilan, réalisé par un cabinet externe, se basait sur un périmètre restreint et excluait l'impact de l'utilisation des produits vendus.
- En 2025 : Le bilan a été internalisé et réalisé en autonomie par notre équipe pluridisciplinaire. Il est désormais exhaustif : il couvre toutes les sociétés du Groupe et intègre l'utilisation des produits vendus. Cette rigueur accrue explique mécaniquement la hausse comptable observée et nous dote d'une base de référence plus robuste pour l'avenir.

2. Prévention des pollutions (Air, Eau, Sol)

Compte tenu de la nature de nos activités (assemblage, logistique, distribution), nous considérons le risque de pollution directe comme non matériel :

- Eau et Sols : Nos procédés n'utilisent pas d'eau de process et nous garantissons 0 rejet dans le milieu naturel. Le Groupe ne génère par ailleurs aucun déchet dangereux (0 tonne), écartant tout risque de pollution des sols.
- Air : Nos émissions atmosphériques se résument à nos Gaz à Effet de Serre (GES), intégralement traités et pilotés dans notre stratégie Climat.

3. Biodiversité et écosystèmes

Le Groupe ne rapporte aucun impact négatif direct nécessitant un suivi de dégradation d'écosystèmes sensibles. Nous agissons néanmoins de manière volontaire pour la préservation du vivant à l'échelle de nos sites à travers le **Projet ACTE** (Accompagnement au Changement en faveur des Transitions Environnementales). Ce projet, mené avec l'Association des Enfants du Pays de Beleyme, vise spécifiquement à ramener et protéger la biodiversité au sein de nos espaces verts.

4.2 Eau et santé sécurité des consommateurs

L'eau est la ressource au cœur de la raison d'être du Groupe AYOR : « être le meilleur allié des rénovateurs pour accélérer la transition vers une gestion de l'eau plus durable et responsable ». Dans un contexte de tension croissante sur la ressource, de vieillissement des réseaux et d'exigences sanitaires renforcées, la préservation de l'eau et sa qualité dans l'habitat constituent un enjeu à la fois environnemental, sanitaire et économique.

Notre vision repose sur deux convictions. D'une part, **la meilleure eau est celle que l'on ne gaspille pas** : robinetterie classée C3, aérateurs (jusqu'à 75 % d'économie), adoucisseurs MERCURION 6 (- 60 % d'eau et de sel), et protection des réseaux contre les fuites (près de 30 % des pertes d'eau mondiales). D'autre part, **la qualité de l'eau est une question de santé publique** : filtration et traitement, dont une fibre brevetée unique au monde, pour éliminer calcaire, métaux lourds, pesticides et micro-organismes.

Cette ambition prolonge l'**ODD n° 6** (« garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement ») par deux leviers : amélioration de la qualité de l'eau et efficacité accrue de son utilisation. En interne, nos procédés ne consomment pas d'eau de process et ne génèrent aucun rejet dans le milieu naturel.

Au-delà de la ressource, notre responsabilité s'étend à la **sécurité sanitaire des consommateurs** : solutions sans plomb (ACS, NF) et formation annuelle des équipes commerciales à la bonne utilisation des produits sensibles.

3 M€

investis chaque année
en R&D (≈ 12
innovations)

- 60 %

d'eau et de sel -
adoucisseur
MERCURION 6

-75 %

d'eau - aérateurs (12
→ 3 L/min)

0

rejet dans le milieu
naturel

NOS OBJECTIFS

- Investir 3M€/an en R&D pour des produits économes en eau sur la période 2025-2030.
- Promouvoir la robinetterie classifiée C3. Viser 100% des gammes liées à l'eau classifiées C3 à une échéance à définir.
- Développer des solutions de filtration innovantes (fibre brevetée) et des adoucisseurs consommant 60% d'eau en moins.

Nos actions

- ≈ 3 M€/an en R&D pour une douzaine d'innovations orientées économies et qualité de l'eau.

- Filtration/traitement, dont une fibre brevetée unique au monde (métaux lourds, pesticides, micro-organismes).
- MERCURION 6 (– 60 % d'eau et de sel) ; solutions sans plomb, filtres 100 % recyclables.
- Assainissement 100 % conçu et fabriqué en France (Rousset), double action antitartre/ anticorrosion.
- Procédés sans consommation d'eau ni rejet ; fontaines raccordées au réseau depuis 2023.

Indicateurs - Eau & sécurité consommateurs

Indicateur clé de performance	Unité	2023	2024	2025
Quantité d'eau consommée	m3	1 365	1 176	1 272
Nombre de fiche de sécurité mis à disposition sur le site internet	Nb	0	0	150
Nombre de produits concernés par les fiches de sécurité	Nb	0	0	150
Part des gammes de robinetterie économes en eau	%	50	100	100

4.3 Éco-conception et produits durables

L'éco-conception est au cœur du premier pilier stratégique du Groupe : concevoir des gammes innovantes et durables, orienter les approvisionnements vers des matériaux certifiés et accompagner clients et partenaires vers l'économie circulaire.

NOS OBJECTIFS

- 80% de produits biosourcés ou écologiques pour l'entretien de nos locaux d'ici 2027.
- Proposer une alternative éco-responsable dans 100% des devis lorsque cela est pertinent dès 2026.
- 20% de matières recyclées dans nos produits pour les matériaux sans contact direct avec l'eau d'ici 2030.
- A partir de 2027, 100% des produits développés sont éco-conçus.
- 20% du CA issu de produits éco-conçus ou conformes aux nouvelles réglementations d'ici 2027.
- A partir de 2027, tout développement d'un produit est vérifié par une grille de réparabilité interne.

Nos actions

- Cartons 100 % recyclables ; bois FSC/PEFC ; réemploi des emballages inscrit aux cahiers des charges depuis 2024.
- Formation des équipes R&D et produits (SQUAD) à l'éco-conception (approche cycle de vie).
- ACV via EcoDesign Studio ; label Home Index : > 90 % des produits notés A/B dès le lancement.

- Gamme « Made in France » à faible empreinte (collecteur ÷5, FIXOPLAC ÷3, douche Elmer, robinetterie C3).
- Garantie 10 ans ; adhésion au CETIM et 3 commissions CSTB (NF079, NF077, NF045).

Indicateurs - Éco-conception

Indicateur clé de performance	Unité	2023	2024	2025
Part de bois ou produits dérivés certifiés (FSC/PEFC)	%	78	82	82
Part de personnes formées en R&D à l'éco-conception	%	100	100	100
Nombre de projets éco-conception en cours	Nb	0	0	2
Part des emballages biosourcés en substitution des emballages blister	%	60	100	100

4.4 Circularité et fin de vie (gestion des déchets)

Dans un secteur historiquement consommateur de matières premières – laiton, plastiques techniques, emballages – le Groupe AYOR considère la circularité comme le prolongement naturel de son engagement en faveur de la sobriété des ressources. Notre vision : sortir du modèle linéaire « extraire - produire - jeter » pour concevoir des produits durables, réparables et recyclables, et limiter à la source les déchets.

Notre politique repose sur trois principes : **réduire** (éco-conception, calibrage des emballages, dématérialisation), **réutiliser** (réemploi des emballages depuis 2024) et **valoriser** (tri et recyclage systématiques). La garantie 10 ans et la réparabilité (CETIM) prolongent la durée de vie utile ; les projets **ECODUO** et **RECITA** inscrivent cette contribution dans une dynamique de territoire.

NOS OBJECTIFS

- Conduite d'1 action de sensibilisation annuelle a minima par an sur la correcte gestion des déchets.
- En 2027, 30% du CA de nos fournisseurs stratégiques (80/20) auront standardisés leurs emballages.

Nos actions

- Chaîne d'emballage automatisée calibrant les colis ; dématérialisation (WMS), impression ciblée des catalogues.

- Campagne d'écogestes (tri) ; deux bennes par plateforme (valorisables / non dangereux) recyclées par un partenaire.
- Économie circulaire : projets ECODUO et RECITA.

Indicateurs - Déchets & économie circulaire

Indicateur clé de performance	Unité	2023	2024	2025
Déchets non dangereux recyclés ou réutilisés	T	221, 056	171, 078	180, 475
Déchets non dangereux mis en décharge	T	48, 880	49, 520	54, 160
Total déchets non dangereux	T	269, 936	220, 598	234, 635
Déchets dangereux non recyclés	T	0	0	0
Déchets dangereux recyclés	T	0	0	0
Total déchets dangereux	T	0	0	0
Total des déchets recyclés ou réutilisés (dangereux et non dangereux)	T	221, 056	171, 078	180, 475
Flux massique annuel total	T	269, 936	220, 598	234, 635
Part d'expéditions de cartons certifiés	%	100	100	100

5. Social & Droits de l'homme

5.1 Santé & sécurité

La santé, la sécurité et le bien-être des collaborateurs sont une priorité absolue : culture de prévention proactive (sécurité physique et santé mentale), étendue à la sécurité d'utilisation des produits distribués.

NOS OBJECTIFS

- 0 rappel produit ou incident de sécurité constaté par an d'ici 2030.
- 100% des équipes commerciales Hammel sensibilisées annuellement à la bonne utilisation des produits, notamment ceux à enjeux de sécurité, à compter de 2026.
- Maintenir un taux d'accident du travail inférieur à celui existant dans les secteurs d'activité de référence du groupe sur la période 2025-2030.

Nos actions

- Sensibilisation annuelle des équipes commerciales à la bonne utilisation des produits sensibles.

- Référents sécurité formés sur chaque site ; suivi des habilitations (EPI, SST, CACES).
- Prévention santé (Octobre Rose, Novembre Bleu) et don du sang (EFS).
- Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) et prévention des RPS ; formation harcèlement/ discriminations (T4 2026).
- Participation au Club Santé & Sécurité du MEDEF.

Indicateurs - Santé & sécurité

Indicateur clé de performance	Unité	2023	2024	2025
Taux d'accidents du travail enregistré au cours de la période de référence AYOR BATHROOM	%	1,93	1,75	1,83
Taux d'accidents du travail enregistré au cours de la période de référence AYOR WATER CARE	%	2,08	1,93	1,93
Taux d'accidents du travail enregistré au cours de la période de référence AYOR WATER AND HEATING SOLUTIONS	%	1,84	1,30	1,24
Taux d'accidents du travail enregistré au cours de la période de référence AYOR SUPPLY CHAIN	%	2,62	1,02	2,85
Taux d'accidents du travail enregistré au cours de la période de référence HAMMEL	%	1,11	2,09	1,10
Taux d'accidents du travail enregistré au cours de la période de référence SNDIF	%	2,31	2,78	2,09
Taux d'accidents du travail enregistré au cours de la période de référence AYOR SUPPORT	%	0,75	0,66	0,71
Nombre d'accidents du travail (avec ou sans arrêt)	Nb	12	24	26
Nombre de décès résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles	Nb	0	0	0

5.2 Conditions de travail & rémunération

Trois principes : respect de la législation sociale et des droits fondamentaux ; rémunération équitable (responsabilités, compétences, performances) ; égalité de traitement, non-discrimination et égalité des chances.

NOS OBJECTIFS

- Conformité sociale et réglementaire
- Maintenir un taux de 100 % de conformité aux obligations sociales, légales et réglementaires applicables à l'ensemble des collaborateurs, en réalisant une revue annuelle de conformité et en mettant en œuvre les actions correctives nécessaires dans un délai maximal de 3 mois après identification d'un écart. Dès 2026
- Rémunération équitable
- Garantir une politique de rémunération fondée sur des critères objectifs (responsabilités, compétences, expérience et performance), avec une revue annuelle des rémunérations couvrant 100 % des collaborateurs, afin d'assurer l'équité interne et de corriger les écarts injustifiés identifiés. D'ici 2023
- Égalité des chances et non-discrimination
- Assurer que 100 % des processus de recrutement, d'évaluation, d'évolution professionnelle et de rémunération reposent sur des critères objectifs et non discriminatoires, tout en maintenant zéro cas avéré de discrimination et en sensibilisant 100 % des managers aux principes d'égalité des chances au moins une fois tous les deux ans. Dès 2026
- Attractivité et fidélisation des talents
- Renforcer l'attractivité et la fidélisation des collaborateurs en maintenant un environnement de travail respectueux et motivant, avec un taux de rétention annuel d'au moins 90 % (hors départs liés à la retraite, aux fins de contrats à durée déterminée ou aux restructurations) et en réalisant au moins une enquête de satisfaction des collaborateurs par an, accompagnée d'un plan d'actions. D'ici 2023

Nos actions

- Rémunération revue chaque année en NAO (priorité aux salaires les plus modestes).
- Accord télétravail (2020, renforcé 2026) ; droit à la déconnexion ; jour enfant malade rémunéré depuis 2024.
- Plateformes Klaro et Place des Énergies (pouvoir d'achat).
- Bilan social annuel aux CSE ; mutuelle (70 % part isolée non-cadres depuis 2022) ; retraite cadres ; crèche.
- Plateforme logistique 4.0 (20 M€) réduisant la pénibilité ; 99 % des salariés en CDI (2023).

Indicateurs - Effectifs & conditions de travail

Indicateur clé de performance	Unité	2023	2024	2025
Nombre total de salariés (en moyenne sur l'année)	Nb	307	299	297
Nombre de salariés en contrat permanent (CDI) (au total sur l'année)	Nb	348	330	319
Nombre de salariés en contrat temporaire (CDD, intérimaires, alternants) (au total sur l'année)	Nb	78	92	65
Nombre d'hommes dans l'entreprise (en moyenne sur l'année)	Nb	179	179	178
Nombre de femmes dans l'entreprise (en moyenne sur l'année)	Nb	128	120	117
Nombre de salariés par pays (France)	Nb	307	299	297
Taux de turn-over	%	11.95	13.18	14.81
Nombre d'heures travaillées	h	541 051	530 674	503 501
Total des travailleurs indépendants travaillant exclusivement pour l'entreprise	Nb	0	0.4	0
Salariés couverts par une convention collective	%	100	100	100

5.3 Diversité, équité & inclusion

Égalité de traitement et des chances sans distinction d'origine, de genre, d'âge, de situation de handicap ou de convictions, dans le respect de la Charte éthique.

NOS OBJECTIFS

- Maintenir un environnement de travail exempt de toute discrimination et de tout harcèlement. Dès 2027
- Poursuivre le développement des actions de sensibilisation à la diversité, à l'inclusion et au handicap auprès des collaborateurs et des managers. Au moins 5 actions par an d'ici 2030
- Déployer la Charte Handicap du Groupe à compter de 2026 afin de formaliser les engagements en faveur de l'inclusion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. 100% des collaborateurs ayant reçu la charte
- Déployer à partir du 4^e trimestre 2026 des actions internes de sensibilisation à la prévention du harcèlement, des agissements sexistes et des discriminations. D'ici fin 2028, 100% des managers sensibilisés.

Nos actions

- Sensibilisation au handicap (Cap Emploi) ; accessibilité des sites (rampes).

- Animations immersives (basket fauteuil, boccia) en 2025 ; salon HandiMod'Emploi et DuoDay ; Charte Handicap en 2026.
- Suivi de l'Index Égalité Professionnelle ; entretien de retour de congé maternité ; diversité générationnelle (CDD Senior).

Indicateurs - Diversité & égalité

Indicateur clé de performance	Unité	2023	2024	2025
Nombre d'hommes au top management	Nb	n.d.	n.d.	20
Nombre de femmes au top management	Nb	n.d.	n.d.	16
Part de femmes au top management	%	n.d.	n.d.	44.44%
Écart salarial moyen de genre non ajusté (salaire horaire brut moyen)	%	25,76%	22,66%	19,41%
Ratio femmes/hommes dans les organes de gouvernance les plus élevés pour la période de référence (hors top management)	%	0,18	0,23	0,21

5.4 Formation & développement des compétences

Levier stratégique de performance durable, d'employabilité et d'engagement, dans une logique de passage de la conformité réglementaire à une approche proactive.

NOS OBJECTIFS

- Maintien du ratio Femme/Homme formés dans l'entreprise

Nos actions

- COPIL RSE formé (achats responsables, démarche RSE, fresque du numérique, Bilan Carbone).
- 100 % des acheteurs formés aux achats responsables à fin 2026 (juillet 2026 : 55% des acheteurs formés) ; 100 % des commerciaux à la prévention de la corruption.
- Plan d'intégration pour 100 % des nouveaux arrivants ; formation à l'IA (Copilot Pro).

Indicateurs - Formation

Indicateur clé de performance	Unité	2023	2024	2025
Nombre d'heures moyennes de formation annuelle par salarié au cours de la période de référence pour les femmes	h	12,73	4,25	5
Nombre d'heures moyennes de formation annuelle par salarié au cours de la période de référence pour les hommes	h	14,20	4,33	8,1
Nombre total moyen d'heures de formation annuelle par salarié	h	13,56	4,30	7,25

Partenariats avec le Territoire

Le Groupe s'implique dans des projets portés par le Grand Périgueux et financés par la Région Nouvelle-Aquitaine, principalement par le mécénat de compétences (projet ACTE, Mission locale, ECODUO, RECITA, Périmouv, Club ETI Nouvelle-Aquitaine, MEDEF Dordogne).

NOS OBJECTIFS

- Sensibiliser au moins 80 collaborateurs aux enjeux du handicap d'ici fin 2026 à travers l'organisation d'actions lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) et d'événements de sensibilisation internes.
- Accueillir au minimum 3 personnes éloignées de l'emploi chaque année à compter de 2026 (stages, immersions professionnelles, PMSMP, DuoDay ou autres dispositifs d'insertion) afin de favoriser leur découverte du monde de l'entreprise.
- Renforcer les liens avec le territoire en développant au moins 5 partenariats actifs avec des établissements scolaires d'ici fin 2027, afin de promouvoir les métiers du Groupe et soutenir l'orientation professionnelle des jeunes.
- Déployer et promouvoir la solution de mobilité Périmouv auprès de 80% des collaborateurs des sites concernés d'ici fin 2026, afin de faciliter les déplacements domicile-travail et encourager les mobilités plus durables.
- Organiser au moins un évènement annuel avec le BBD à compter de 2026, visant à favoriser l'inclusion, la solidarité et les échanges avec les acteurs locaux.
- Participer à au moins 3 groupes de travail ou événements RSE par an au sein du Club ETI Nouvelle-Aquitaine et du MEDEF Périgord à partir de 2026, afin de contribuer au partage des bonnes pratiques et à l'amélioration continue de la démarche RSE du Groupe.
- Mettre en place au moins une action de mécénat structurée avant fin 2026, en définissant un partenaire bénéficiaire, des objectifs d'impact et des modalités d'implication des collaborateurs.

Indicateurs - Ancrage territorial

Indicateur clé de performance	Unité	2023	2024	2025
Nombres d'initiatives soutenues	NB	4	7	26
Nombre d'actions de Mécénat (dont mécénat de compétences)	NB	0	0	6
Contribution à l'économie locale (Achats en M€ en RNA)	M€	15,3	n.d.	n.d.
Nombre d'emplois indirects générés par l'activité du Groupe AYOR en Nouvelle Aquitaine	NB	n.d.	n.d.	n.d.

6. Éthique & achats responsables

6.1 Sécurité de l'information

À l'ère de la digitalisation, la sécurité de l'information est un enjeu de pérennité et de confiance absolu pour notre groupe. Au cours des dernières années, nous avons eu la satisfaction de n'enregistrer aucun incident de sécurité, fruit d'une première démarche de sensibilisation initiée avec notre outil historique Terra Nova. Toutefois, dans une optique d'amélioration continue et de transparence, nous avons su tirer les leçons des limites de ce premier dispositif, qui s'est avéré insuffisamment chiffrable et traçable. Face à la multiplication des cyber-menaces, nous avons décidé de passer à la vitesse supérieure afin d'engager l'ensemble du groupe. Notre ambition est claire : passer d'une logique de simple conformité théorique à une véritable culture opérationnelle, où chaque collaborateur se sent directement concerné et devient le premier acteur de notre cybersécurité. Ce tournant stratégique s'incarne aujourd'hui par la transition vers la solution Meta Compliance, conçue pour offrir un accompagnement beaucoup plus dynamique, revoir nos fondements pédagogiques et, surtout, nous doter d'un pilotage chiffré, rigoureux et projectif pour l'avenir.

NOS OBJECTIFS

- Former 100 % des collaborateurs du Groupe aux enjeux de cybersécurité (phishing, protection des données, bonnes pratiques numériques) à 75% à fin 2026 et 100% d'ici à fin 2027.
- Assurer une sensibilisation constante des équipes grâce à des campagnes et à des actions de communication internes régulières de façon permanente.
- Maintenir à 0 le nombre d'incidents de sécurité majeurs sur nos systèmes d'informations

Nos actions

- Formations régulières et tests de phishing ; renforcement continu des dispositifs de protection.
- Audits de cybersécurité et plans d'action ; procédures de gestion des incidents.
- Objectif : généraliser la formation cybersécurité à l'ensemble des collaborateurs.
- Instauration d'un suivi précis et chiffré des indicateurs d'engagement permettant d'ajuster nos actions correctives en temps réel.

Indicateurs - Cybersécurité

Indicateur clé de performance	Unité	2023	2024	2025
Taux de collaborateurs formés à la cybersécurité	%	n.d.	n.d.	n.d.
Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées chaque année	nb	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de participation aux formations cybersécurité	%	n.d.	n.d.	n.d.
Nombre d'exercices ou campagnes de simulation de phishing réalisés	nb	n.d.	n.d.	n.d.

Note : la période 2023-2025 correspond à un cycle d'apprentissage. L'absence de traçabilité chiffrée sur l'ancien outil explique la non-disponibilité de certains historiques de formation, lacune qui est aujourd'hui comblée par le déploiement de Meta Compliance pour nos projections futures.

6.2 Lutte contre la corruption & protection des lanceurs d'alerte

L'intégrité constitue un fondement de la relation de confiance que le Groupe AYOR entretient avec ses clients, ses fournisseurs, ses collaborateurs et ses partenaires. Acteur du commerce de gros opérant avec de nombreux fournisseurs internationaux, notamment en Asie, le Groupe est exposé à des risques d'éthique des affaires qu'il entend prévenir de manière proactive plutôt que subir.

Notre vision s'inscrit dans la continuité de la **loi Sapin II** et des recommandations de l'AFA : faire de la prévention de la corruption un réflexe partagé. Code de conduite signé par chaque collaborateur, formation systématique des populations exposées (**100 % des commerciaux et acheteurs formés depuis 2023**) et dispositif de protection des lanceurs d'alerte intégré au règlement intérieur.

Un manquement exposerait le Groupe à des risques juridiques, financiers et réputationnels majeurs ; en ancrant une culture de l'intégrité, AYOR protège sa réputation et sécurise ses relations d'affaires.

NOS OBJECTIFS

- Former 100% des acheteurs et commerciaux du Groupe AYOR formés à la conduite éthique des affaires (corruption, ...) d'ici 2028 avec un objectif intermédiaire de 75% en 2027.
- Former 100% des acheteurs et commerciaux au respect du droit à la concurrence avec objectif de réalisation de 50% en 2027 et 100% en 2028.

Nos actions

- Protection des lanceurs d'alerte au règlement intérieur depuis 2022.
- « Supplier Code of Business Conduct » (2023) diffusé à tous les fournisseurs ; visites d'usines (Chine).

- Code de conduite et d'éthique (2019) ; charte RFAR (2022).
- 100 % des commerciaux et acheteurs formés à la lutte anti-corruption depuis 2023.

Indicateurs - Éthique des affaires

Indicateur clé de performance	Unité	2023	2024	2025
Nombre total de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-corruption	Nb	0	0	0
Montant total des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-corruption (montant monétaire)	€	0	0	0
Revenus totaux issus du secteur des combustibles fossiles	€	0	0	0
Nombre de signalements liés la procédure d'alerte	Nb	0	0	0

6.3 Stratégie d'achats et chaîne de valeur responsable

Les achats sont un levier essentiel de la stratégie RSE. Le Groupe s'engage à faire respecter les normes de l'OIT : éradication du travail forcé ou infantile, lutte contre les discriminations, milieu de travail sûr et salubre.

NOS OBJECTIFS

- 100% des fournisseurs stratégiques signataires de la charte Achats Responsables, du code de conduite fournisseur et du contrat cadre à fin 2026.
- 100% du bois acheté certifié FSC/PEFC ou équivalent, traçabilité documentée à fin 2027.
- 30% de volume d'achats auprès des fournisseurs certifiés ou engagés dans un plan de progrès à fin 2028.
- En 2030, avoir réduit de 20% les émissions de CO₂ du transport amont (vs Bilan carbone 2024).
- A fin 2026, 50% des fournisseurs stratégiques évalués (questionnaire, audit, Ecovadis) et 100% d'ici à fin 2027.

Nos actions

- Visites d'usines et audits qualité réguliers (Chine) ; signature du code de bonne conduite par les fournisseurs.
- Évaluation et accompagnement des fournisseurs stratégiques ; signataire de la charte RFAR depuis 2022.
- Formation anti-corruption et éthique auprès de 100 % des acheteurs.

Indicateurs - Achats responsables

Indicateur clé de performance	Unité	2023	2024	2025
Part de fournisseurs ayant signé le « supplier code of business conduct »	%	10	n.d.	30
Part de fournisseurs ciblés concernés par des clauses RSE	%	n.d.	27	80
Part de réponses au questionnaire RSE fournisseurs clés (80/20)	%	0	10	30
Part de matières recyclées pour le plastique et le laiton	%	0	0	10

7. VSME Index

Informations générales		
Métrique	Exigences	Page
B1 - Base de préparation	L'entreprise indique laquelle des options suivantes elle a choisi : - OPTION A : Module de base (uniquement) - OPTION B : Module de base et module complet	4
	Si l'entreprise a omis de communiquer une information parce qu'elle est considérée comme classifiée ou de nature délicate, elle doit indiquer la divulgation qui a été omise.	10
	Dans le cas d'un rapport consolidé sur la durabilité, l'entreprise publie la liste des filiales, y compris leur adresse enregistrée, couvertes par le rapport.	3,4
	Pour chaque filiale, l'engagement doit déclarer : - La forme juridique de l'entreprise - Code(s) de classification sectorielle(s) NACE - Taille du bilan (en euros) - Chiffre d'affaires (en euros) - La nature du rapport : consolidé ou individuel - Nombre de salariés en effectif ou équivalents temps plein (comptabilisé selon une moyenne annuelle ou bien une comptabilité en fin de période de reporting) - Pays d'activité principale et emplacement des actifs importants) - Géolocalisation des sites possédés, loués ou gérés.	3,4
	Si l'entreprise a obtenu une certification ou un label lié à la durabilité, elle fournit une description de ceux-ci (y compris, le cas échéant, les émetteurs de la certification ou du label, la date.	3
B2 - Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable	Si l'entreprise a mis en place des pratiques, des politiques, des objectifs, des initiatives futures ou des objectifs spécifiques pour la transition vers une économie plus durable, elle l'indique.	3-24
	L'entreprise doit indiquer le niveau le plus élevé impliqué dans la mise en place de la politique.	
	Ces pratiques, politiques et initiatives futures comprennent les mesures prises par l'entreprise pour réduire ses impacts négatifs et renforcer ses impacts positifs sur les personnes et l'environnement, afin de contribuer à une économie plus durable.	3-24
	Pour les coopératives, possibilité de divulguer : - Participation effective des travailleurs, des utilisateurs ou d'autres parties ou communautés intéressées à la gouvernance. - Investissement financier, dans le capital ou les actifs des entités de l'économie sociale mentionnés, selon la Recommandation du Conseil du 29 septembre 2023 (à l'exclusion des dons et contributions) - Toute limite à la répartition des profits liée à la nature mutualiste ou à la nature des activités consistant dans les services d'intérêt économique général (SGEI).	N/A

C1 - Stratégie : modèle d'affaires et durabilité - Initiatives connexes	L'entreprise publie les éléments clés de son modèle d'entreprise et de sa stratégie, notamment : - Une description des groupes significatifs de produits et/ou de services proposés ; - Une description des marchés importants dans lesquels l'entreprise exerce ses activités (tels que B2B, commerce de gros, détail) ; - Une description des principales relations d'affaires (telles que les fournisseurs clés, la distribution des clients). Si la stratégie comporte des éléments clés qui se rapportent à des questions de durabilité ou qui ont une incidence sur ceux-ci, une brève description de ces éléments clés.	2
--	--	----------

Indicateurs environnementaux		
Métrique	Exigences	Page
B3 - Énergie et émissions de gaz à effet de serre	L'entreprise doit déclarer sa consommation totale d'énergie en MWh (électricité, carburant) ventilée entre énergies renouvelables et non renouvelables.	10
	L'entreprise doit déclarer ses émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) estimées en tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂eq) compte tenu du contenu de la norme d'entreprise du protocole GES (version 2004), y compris les scopes 1 et 2.	10
	L'entreprise communique son intensité de GES calculée en divisant les « émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) par le chiffre d'affaires (en euros) ».	10
	En fonction du type d'activités exercées par l'entreprise, la publication d'une quantification de ses émissions de GES de scope 3 peut être appropriée pour fournir des informations pertinentes sur les impacts de la chaîne de valeur de l'entreprise sur le changement climatique.	10
C3 - Cibles de réduction des GES et transition climatique	Si l'entreprise a fixé des objectifs de réduction des émissions de GES, elle publie ses objectifs en valeurs absolues pour les émissions de champ d'application 1 et 2 : - L'année cible et la valeur de l'année cible ; - L'année de base et la valeur de l'année de base ; - Les unités utilisées pour les cibles ; - La part du scope 1, du scope 2 et, le cas échéant, du scope 3 concernée par la cible ; - Une liste des principales actions que l'entreprise cherche à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs.	9
	Si l'entreprise qui opère dans des secteurs à fort impact climatique a adopté un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, elle peut fournir des informations à ce sujet, y compris une explication de la manière dont elle contribue à réduire les émissions de GES.	N/A
	Si l'entreprise opère dans des secteurs à fort impact climatique et qu'elle n'a pas mis en place de plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, elle indique si et, dans l'affirmative, quand elle l'adoptera.	N/A

C4 - Risques climatiques	Si l'entreprise a identifié des dangers liés au climat et des événements de transition liés au climat, créant des risques climatiques bruts pour l'entreprise, elle doit : - Décrire brièvement ces dangers liés au climat et les événements de transition liés au climat ; - Divulguer la façon dont elle a évalué l'exposition et la sensibilité de ses actifs, de ses activités et de sa chaîne de valeur à ces dangers et événements de transition ; - Divulguer les horizons temporels de tout danger lié au climat et de tout événement de transition identifié ; - Indiquer si elle a pris des mesures d'adaptation aux changements climatiques pour faire face aux dangers liés au climat et aux événements de transition.	4,7
B4 - Pollution de l'air, de l'eau et du sol	Si l'entreprise est déjà tenue par la loi ou d'autres réglementations nationales de déclarer aux autorités compétentes ses émissions de polluants, ou si elle les déclare volontairement conformément à un système de management environnemental, elle doit divulguer les polluants qu'elle émet dans l'air, l'eau et le sol dans le cadre de ses propres activités, avec la quantité respective pour chaque polluant. Si ces informations sont déjà accessibles au public, l'entreprise peut également se référer au document dans lequel elles sont signalées, par exemple en fournissant le lien URL pertinent ou en intégrant un lien hypertexte.	N/A
B5 - Biodiversité	L'entreprise divulgue le nombre et la superficie (en hectares) des sites qu'elle possède, a loués ou gère dans une zone sensible à la biodiversité ou à proximité de celle-ci.	N/A
	L'entreprise peut divulguer des paramètres liés à l'utilisation du sol : - Surface totale utilisée (en hectares) ; - Surface totale imperméabilisée ; - Surface basée sur la nature sur le site ; - Surface basée sur la nature hors site utilisée ; - Surface dans ou près d'une zone sensible de biodiversité.	N/A
B7 - Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets	L'entreprise indique si elle applique les principes de l'économie circulaire et, dans l'affirmative, comment elle applique ces principes.	13
	L'engagement doit indiquer : - La production annuelle totale de déchets, ventilée par type (non dangereux et dangereux) ; - Le total annuel des déchets réacheminés vers le recyclage ou la réutilisation ; et les matériaux utilisés.	15
	Si votre entreprise s'approvisionne de matière significative en matériaux, vous pouvez déclarer les flux de matière. C'est particulièrement le cas pour la fabrication, le packaging ou encore la construction. Total du flux annuel de matériaux (en masse ou en volume) (à ventiler par matière).	N/A

Indicateurs sociaux		
Métrique	Exigences	Page
B8 - Main-d'œuvre - Caractéristiques générales	L'entreprise doit divulguer le nombre de salariés en effectif ou en équivalent temps plein pour la mesure suivante : - Type de contrat de travail (temporaire ou permanent) ; - Genre ; - Pays du contrat de travail, si l'entreprise opère dans plus d'un pays.	17,18
	Si l'entreprise emploie 50 salariés ou plus, elle communique le taux de rotation du personnel pour la période de déclaration.	18
C5 - Autres caractéristiques (générales) de la main-d'œuvre	Si l'entreprise emploie 50 salariés ou plus, elle peut indiquer le ratio femmes/hommes au niveau de la direction pour la période de référence.	19
	Si l'entreprise emploie 50 salariés ou plus, elle peut indiquer le nombre de travailleurs indépendants sans personnel qui travaillent exclusivement pour l'entreprise et de travailleurs intérimaires mis à disposition par des entreprises dont l'activité principale est « occupée ».	18
B9 - Main-d'œuvre - Santé et sécurité	L'entreprise communique les informations suivantes concernant ses employés : - Le nombre et le taux d'accidents du travail enregistrables ; - Le nombre de décès dus à des accidents du travail et à des problèmes de santé liés au travail.	16
B10 - Main-d'œuvre - Rémunération, négociation collective et formation	L'engagement doit indiquer : - Si les employés reçoivent un salaire égal ou supérieur au salaire minimum applicable dans le pays où ils font rapport, déterminé directement par la loi nationale sur le salaire minimum ou par le biais d'une convention collective ; - Le pourcentage de salariés couverts par des conventions collectives ; - L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ; - Le nombre moyen d'heures de formation annuelles par salarié, ventilé par sexe.	18-20
C6 - Renseignements supplémentaires sur la main-d'œuvre - Politiques et processus en matière de droits de la personne	L'entreprise doit fournir une réponse aux questions suivantes : - L'entreprise a-t-elle un code de conduite ou une politique en matière de droits de la personne pour son propre personnel ? (OUI/NON) ; - Dans l'affirmative, cela couvre-t-il : le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains, la discrimination, la prévention des accidents ; - L'entreprise dispose-t-elle d'un mécanisme de traitement des plaintes pour son propre personnel ?	21-24